

Participation citoyenne : Hallennes a signé le protocole

La commune vient officiellement d'intégrer le dispositif de participation citoyenne, proposé par la gendarmerie d'Hallennes. Le protocole a été signé en mairie, le mercredi 23 mai.

Pour rappel, la municipalité avait organisé une réunion publique d'information le 24 février, en lien avec le major Franck Dumortier, adjoint au commandant de la brigade d'Hallennes qui chapeaute le dispositif. En associant les habitants à la protection de leur environnement, cela permet d'augmenter le sentiment de sécurité, d'améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. « *Ce dispositif est vraiment complémentaire de l'action habituelle de la Gendarmerie.* »

Les habitants volontaires, aujourd'hui au nombre de 43, deviennent des référents dont les noms restent confidentiels. Ils ont pour mission d'informer la Gendarmerie ou la mairie des agissements ou des véhicules suspects. Ils relaient ainsi l'action de la Gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs. Il leur est bien demandé de renseigner sur des faits et non sur des personnes, d'observer et non de surveiller ou de patrouiller et de ne pas intervenir eux-mêmes.

Si vous aussi vous souhaitez participer à ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie, Jean-Marc Lecompte au 03 20 17 20 40, ou la Gendarmerie au 03 20 07 17 03 ou par mél : bta.hallennes-lez-Haubourdin@gendarmerie.interieur.gouv.fr Et en cas d'urgence, un seul numéro à retenir : le 17 !



La signature du protocole s'est faite en présence du lieutenant Frédéric Mateo (à gauche), adjoint au commandant de la compagnie de gendarmerie de Lille, Caroline Auzeville, et du lieutenant Benjamin Wayolle, commandant de la brigade de gendarmerie d'Hallennes.



Après le maire André Pau, les maires de Le Maisnil et de Radinghem-en-Weppes, Michel Borrewater et Loïc Wolfcarius, ont également signé le protocole

